

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 18 décembre 2017 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT**, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier **PINTAT**, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard **LOMBRAIL**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Thierry **DUBOUILH**, Chantal **LESCORCE**, Claude **MARTIN**, Ghyslaine **CUNY**, Christian **BAYLE**, Jean-Michel **BERGES**, Danielle **BERTHOMIER**, Jacques **BIBES**, Hervé **BLANC**, Lydie **DAVID**, July **DESCROIX**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**,

EXCUSÉS : Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Vincent **RAYNAUD**, Agnès **BERGE**, Éric **GEOFFRE**, Xavier **LA TORRE**, Marie-Suzanne **ODDOS**, Catherine **THOMPSON**, ayant donné pouvoir respectivement à Bernard **LOMBRAIL**, Xavier **PINTAT**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Thierry **DUBOUILH**, Claude **MARTIN**, Ghyslaine **CUNY**, Christian **BAYLE**, Jean-Michel **BERGES**,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hervé **BLANC**,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Hervé **BLANC** est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 NOVEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 13 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 13 novembre 2017, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION

A. CIMETIÈRE ANCIEN DES OLIVES : OUVERTURE D'UNE SECTION T

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la création d'une section T au cimetière ancien des Olives comportant 12 concessions de 9 m², divisibles en demi-concessions de 4,5 m².

V - SPORT ET LOISIRS, AÉRODROME

A. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PILOTES DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Aérodrome à intervenir avec le Syndicat Professionnel des Pilotes de la Gironde, sur une durée de 30 ans, sur la base d'une redevance annuelle de 1 200,00 € H.T.

VI - FINANCES, TAXE DE SÉJOUR

A. DÉCISIONS MODIFICATIVES

1. Budget Principal : Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du Budget Principal qui s'équilibre en fonctionnement à 0,00 € et en investissement à 8 192,35 €.

2. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à 1 974,35 € et en investissement à 0,00 €.

Sortie de Madame Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ

B. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Madame Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ n'ayant pris part ni au débat ni au vote) décide d'attribuer des avances sur les subventions 2018 à l'Association Label Soulac (10 000,00 €) et l'Association Football Club Médoc Côte d'Argent (3 000,00 €).

Entrée de Madame Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ

C. PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DE LA BASILIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de chauffage de la Basilique Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres qui s'élèvent à 1 156,85 € pour l'année 2017.

D. FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux pour 2018.

E. APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de vote du quart des crédits pour les Budgets Principal et de l'Eau et de l'Assainissement, afin de permettre des interventions en cas de besoin avant le vote du budget 2018.

F. OPÉRATIONS DE CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES ZONE D'AMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT : RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 5 JUILLET 2017

Dans le cadre du transfert de la compétence « zones d'activités économiques » à la C.D.C., le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la rectification de la délibération du 5 juillet 2017 portant sur la clôture des budgets de la zone d'aménagement et d'extension de la zone d'aménagement et le transfert des résultats au Budget Principal.

G. RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – OBSERVATIONS DÉFINITIVES : RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES

Dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur les actions entreprises au cours de l'année 2017 à la suite des observations définitives de la Chambre.

H. CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE M4 POUR LE CAMPING LES OYATS

Afin de séparer les activités du Centre d'Hébergement et celles du Camping les Oyats, le Conseil Municipal décide de procéder à la création d'un budget M4 (applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux) Camping les Oyats, à effet du 1^{er} janvier 2018, les activités du Centre d'Hébergement étant désormais rattachées au Budget Principal.

I. CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE M4 POUR L'AÉRODROME

Pour tenir compte de la nature de l'activité, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de procéder à la création, à effet du 1^{er} janvier 2018, d'un budget M4 (applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux) pour l'Aérodrome.

J. FIXATION DE LA DURÉE DES AMORTISSEMENTS POUR LES BUDGETS ANNEXES M4 DU CAMPING LES OYATS ET DE L'AÉRODROME

A la suite de la création des budgets annexes M4 pour le Camping les Oyats et l'Aérodrome, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'amortissement des immobilisations pour ces deux budgets (durée et méthode d'amortissement).

K. RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA TRÉSORERIE DE L'ACTUEL BUDGET DU CENTRE DE LOISIRS ET D'HÉBERGEMENT

Dans le cadre de la scission des activités du Camping les Oyats et du Centre d'Hébergement, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de répartir à parts égales les résultats et la trésorerie constatés au 31 décembre 2017.

L. RÉPARTITION DES CHARGES COMMUNES ENTRE LE BUDGET ANNEXE M4 CAMPING LES OYATS ET L'ACTIVITÉ DU CENTRE D'HÉBERGEMENT RATTACHÉE AU BUDGET PRINCIPAL

A la suite de la séparation des activités du Camping les Oyats et du Centre d'Hébergement à partir du 1^{er} janvier 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des méthodes de répartition des charges « communes » de ces deux activités.

M. AFFECTATION DES BIENS AU BUDGET ANNEXE M4 DU CAMPING LES OYATS

Dans le cadre de la création du budget annexe M4, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au Camping les Oyats les biens nécessaires à son fonctionnement.

N. AFFECTATION DES BIENS AU BUDGET ANNEXE M4 DE L'AÉRODROME

Dans le cadre de la création du budget annexe M4, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter à l'Aérodrome les biens nécessaires à son fonctionnement.

O. INDIVIDUALISATION DE LA TRÉSORERIE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service de l'Eau et de l'Assainissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de doter ce service d'un compte propre au Trésor Public.

P. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs consistant à supprimer 11 postes et en créer 8.

Q. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME MÉDOC ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'Office de Tourisme Médoc Atlantique dans le cadre de la Fête de la Mer.

VII - AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. FIXATION DE LA REDEVANCE SPANC 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour 2018 les prix de la redevance du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), soit 11,60 € (contrôle diagnostic) et 37,60 € (contrôle conception).

B. DÉTERMINATION DE LA SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour 2018 les tarifs de la surtaxe de l'eau, soit 0,75 € H.T. /m³, et de l'assainissement, soit 0,80 € H.T. /m³.

C. FIXATION DU PRIX DE L'EAU 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de l'Eau pour 2018 ainsi que les tarifs pour frais d'ouverture de branchement, les tarifs des travaux relatifs à l'Eau et l'Assainissement et le tarif du contrôle diagnostic des installations reliées à l'assainissement collectif.

D. TRANSFERT AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE DE LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler, pour une nouvelle période de 9 ans, le transfert au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (S.D.E.E.G.) de la compétence « Éclairage Public ».

VIII- QUESTIONS DIVERSES

A. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire proposée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

B. ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DÉFINITIVES - APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, ainsi que les montants définitifs des attributions de compensation.

C. CONDITIONS DE TRANSFERT DES TERRAINS COMMUNAUX DES Z.A.E.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'acquisition par la C.D.C. des zones d'activités, ainsi que les modalités de remboursement à la Commune des sommes relatives aux frais de maîtrise d'œuvre et d'études environnementales.

D. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE POUR LA SURVEILLANCE DES PLAGES ET DES LACS GIRONDINS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Surveillance des Plages et des Lacs Girondins.

E. AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le principe des huit dérogations au repos dominical pour les 15, 22, 29 juillet, les 5, 12, 19 août, et les 23 et 30 décembre 2018.

F. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS VERSANTS (S.I.B.V.) DE LA POINTE DU MÉDOC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Pointe du Médoc.

☪

La séance est levée à 19 heures 10



Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde